



Conseil économique et social

Distr. générale
16 décembre 2020
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Cinquante-deuxième session

1^{er}-3 et 5 mars 2021

Point 4 b) de l'ordre du jour provisoire*

**Questions soumises pour information : statistiques
de la culture**

Rapport de l'Institut de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture sur les statistiques de la culture

Note du Secrétaire général

Conformément à la décision 2020/211 du Conseil économique et social et à la pratique établie, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre le rapport de l'Institut de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) sur les statistiques de la culture. Le rapport fournit des informations actualisées sur les faits nouveaux dans ce domaine, notamment sur le lancement de la nouvelle enquête relative aux dépenses consacrées au patrimoine culturel et naturel (indicateur 11.4.1 des objectifs de développement durable) et sur le cadre d'indicateurs thématiques pour la culture mis en place par l'UNESCO dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il met également en évidence les progrès qui ont été réalisés dans d'autres domaines d'activité pertinents. On y trouve enfin des informations sur la stratégie du programme de statistiques de la culture de l'Institut, en particulier sur les défis qui se font jour actuellement. La Commission de statistique est invitée à prendre note du présent rapport.

* E/CN.3/2021/1.



Rapport de l'Institut de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture sur les statistiques de la culture

I. Introduction

1. Présenté à la suite d'une demande de la Commission de statistique, le présent rapport porte sur l'état d'avancement du programme de statistiques de la culture de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. Il fournit des informations actualisées sur les faits nouveaux concernant les statistiques internationales de la culture, notamment sur le lancement de la nouvelle enquête sur les dépenses consacrées au patrimoine culturel et naturel (indicateur 11.4.1 des objectifs de développement durable) et sur le cadre d'indicateurs thématiques pour la culture mis en place par l'UNESCO dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il met également en évidence les progrès réalisés dans d'autres domaines d'activité pertinents. On y trouve enfin des informations sur la stratégie du programme de statistiques de la culture de l'Institut, en particulier sur les défis qui se font jour actuellement.

II. Nouvelle stratégie du programme de statistiques de la culture

2. L'UNESCO est l'organisme principal du système des Nations Unies chargé des questions relatives à la culture, et l'Institut de statistique est celui chargé de recueillir des données statistiques mondiales en la matière. Conformément aux décisions prises par son conseil d'administration en 2020, l'Institut articule ses activités autour de quatre tâches essentielles : a) la production de statistiques dignes de confiance ; b) l'apport d'une expertise ; c) la mise en place de coalitions ; d) le renforcement des capacités.

3. Dans le cadre de ces fonctions, l'Institut continuera à : a) améliorer les méthodes, les normes et les règles existantes dans le domaine des statistiques de la culture et en élaborer de nouvelles ; b) collecter, analyser et diffuser des données et des indicateurs culturels comparables au niveau international ; c) former les pays et renforcer leurs capacités en matière de statistiques de la culture.

4. En ce qui concerne les données et les indicateurs, en 2020, le Conseil d'administration a demandé à l'Institut de hiérarchiser son programme de collecte de données pour faire en sorte que l'accent soit mis sur la production d'un ensemble de données et d'indicateurs de base aux fins du suivi mondial et thématique des objectifs de développement durable. Pour ce qui est du programme de statistiques de la culture, l'ensemble initial d'indicateurs de base est présenté dans le tableau 1.

Tableau 1
**Ensemble initial de données et indicateurs de base de l'Institut de statistique
concernant la culture**

	<i>Indicateur</i>
Général	Dépenses totales (publiques et privées) par habitant consacrées à la préservation, à la protection et à la conservation de l'ensemble du patrimoine culturel et naturel, par type de patrimoine (culturel et naturel) et niveau d'administration (national, régional et local/municipal) (indicateur 11.4.1 des objectifs de développement durable)
Thématique	<ol style="list-style-type: none"> 1. Indicateur 11.4.1 des objectifs de développement durable (voir indicateur général) 2. Pourcentage de personnes employées, par profession, sexe, âge et niveau d'éducation 3. Part des exportations culturelles dans tous les biens exportés 4. Part des exportations culturelles dans tous les services exportés 5. Nombre de salles de cinéma

5. Le Conseil d'administration a chargé l'Institut, au titre de son programme de statistiques de la culture, d'entreprendre une consultation d'ensemble concernant les indicateurs produits à partir de l'enquête de l'Institut sur les statistiques de l'emploi culturel et de l'enquête sur les statistiques de films de long métrage, ainsi que les indicateurs relatifs aux statistiques du commerce culturel, définis à partir des données issues de la Base de données statistiques de l'ONU sur le commerce des marchandises (Comtrade). Le processus de consultation s'est déroulé en deux étapes : a) la consultation du Secteur de la culture de l'UNESCO ; b) la consultation des États membres de l'UNESCO au sujet de la liste d'indicateurs établie à l'issue de la première étape.

6. La liste des indicateurs approuvés à l'issue du processus de consultation sera incluse dans la liste finale des données et indicateurs de base relatifs à la culture devant être produite au titre du programme de statistiques de la culture. Au moment de la rédaction du présent rapport, la consultation avec le Secteur de la culture de l'UNESCO avait été menée à bien. Celle conduite avec les pays devrait s'achever au cours du quatrième trimestre de 2021.

7. Au titre du programme, l'Institut continuera d'élaborer des normes, des règles et des méthodes internationales pour améliorer les statistiques de la culture et en élaborer de nouvelles au niveau national. Il s'agira dans un premier temps de réviser le Cadre de l'UNESCO pour les statistiques culturelles mis en place en 2009, qui, 11 ans après sa création, a besoin d'être actualisé.

8. En ce qui concerne les données et les indicateurs, il est prévu que la nouvelle stratégie commence à être mise en œuvre à la mi-2021, avec le lancement d'une enquête unique sur les indicateurs de la culture, qui sera axée sur la collecte de données comparables au niveau international aux fins de la production des indicateurs de base de l'Institut relatifs à la culture. L'enquête sur les dépenses consacrées au patrimoine culturel et naturel (indicateur 11.4.1 des objectifs de développement durable) continuera d'être menée afin d'appuyer le suivi national et mondial de l'indicateur 11.4.1.

9. En outre, dans le cadre de son programme de statistiques de la culture, l'Institut, dans la mesure du possible, aura recours de manière accrue à des sources de données secondaires, et commencera à utiliser des mégadonnées ainsi que des analyses de données pour mesurer les phénomènes culturels.

10. Enfin, l'Institut continuera d'appuyer les efforts de renforcement des capacités au niveau national, notamment grâce à :

- a) la mise en place de webinaires en ligne et de matériel de formation à l'appui des indicateurs de base relatifs à la culture ;
- b) la fourniture de conseils techniques en ligne et sur le terrain en matière de statistiques de la culture, en fonction de la demande des pays ;
- c) l'organisation d'ateliers de formation en ligne ou dans les pays.

III. Enquête sur les dépenses consacrées au patrimoine culturel et naturel (indicateur 11.4.1)

11. En décembre 2018, le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable a reclassé l'indicateur 11.4.1 du niveau III au niveau II. L'Institut a ensuite lancé son enquête sur les dépenses consacrées au patrimoine culturel et naturel (indicateur 11.4.1), et le premier exercice de collecte de données a été effectué le 29 juin 2020, au moyen d'un instrument d'enquête en ligne. L'enquête a été envoyée à 211 pays et territoires. On trouvera dans le tableau 2 des informations sur le taux de réponse au 26 novembre 2020.

Tableau 2

Taux de réponse à l'enquête concernant l'indicateur 11.4.1 de l'objectif de développement durable n° 11, par région, au 26 novembre 2020

<i>Région</i>	<i>Nombre de pays et territoires</i>	<i>Réponses reçues</i>	<i>Taux de réponse (%)</i>
Afrique	47	6	13
États arabes	19	4	21
Asie et Pacifique	49	7	14
Europe et Amérique du Nord	54	28	52
Amérique latine et Caraïbes	42	11	26
Total	211	56	27

12. Les taux de réponse figurant dans le tableau montrent que les différents pays et régions du monde ne disposent pas des mêmes capacités statistiques. Par ailleurs, il est en soi difficile de produire des données ayant trait aux dépenses. Par exemple, l'enquête pilote a montré qu'il était difficile d'obtenir de la plupart des pays des données sur les dépenses privées consacrées au patrimoine. Par conséquent, il faudra aider les pays à élaborer des statistiques relatives au financement du patrimoine afin qu'ils puissent produire ces données et les communiquer aux fins d'un suivi aux niveaux national et international.

13. Dans le cadre des efforts visant à améliorer les moyens de production et de communication de ces données, l'Institut aidera les pays à mettre en œuvre une méthode qui leur permettra d'augmenter leur taux de réponse au cours des prochaines

années, l'objectif étant que l'indicateur atteigne le statut de catégorie I. Un guide méthodologique relatif aux données concernant l'indicateur 11.4.1 sera notamment élaboré à cet effet.

14. En outre, l'Institut envisagera d'autres formes d'activités de renforcement des capacités, telles que des webinaires, des cours en ligne ouverts à toutes et à tous et des cours de formation en ligne. Il collaborera également avec d'autres partenaires, notamment des organisations régionales, pour soutenir les activités de renforcement des capacités dans le domaine des statistiques relatives au financement du patrimoine.

15. L'Institut continuera de conduire l'enquête annuellement et de produire des indicateurs pour le suivi mondial de l'indicateur 11.4.1 et sa désagrégation par source de financement (publique et privée), type de patrimoine (culturel et naturel) et niveau d'administration (national, régional et local/municipal). En outre, il continuera d'élaborer des normes et des méthodes dans le domaine des statistiques relatives au patrimoine et à son financement et de produire des analyses pertinentes.

VI. Indicateurs thématiques pour la culture dans le Programme 2030

16. Le cadre de l'UNESCO intitulé « Indicateurs thématiques pour la culture dans le Programme 2030 » est une initiative conjointe du Secteur de la culture et de l'Institut qui s'inscrit dans le droit fil du résultat escompté transversal 8 (Grand programme IV) du Programme et du budget de l'UNESCO approuvés pour 2020-2021, relatif à l'intégration de la culture en vue de la mise en œuvre du Programme 2030 dans toutes les conventions culturelles. L'initiative transparaît en particulier dans l'indicateur de performance 1 relatif à ce résultat escompté, à savoir le nombre d'États membres de l'UNESCO utilisant des politiques et des cadres culturels, y compris des conventions et des recommandations, aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable.

17. Le cadre d'indicateurs thématiques a pour but de mesurer la contribution de la culture dans la réalisation des objectifs et cibles du Programme 2030 et d'en assurer le suivi aux niveaux national et local. Il permettra d'évaluer le rôle de la culture en tant que secteur d'activité et sa contribution au regard de divers objectifs de développement durable et domaines stratégiques. Cette initiative fournit aux pays et aux villes un cadre conceptuel et des instruments méthodologiques leur permettant d'évaluer la contribution de la culture à la réalisation des objectifs de développement durable, dans le cadre des mécanismes de mise en œuvre existants du Programme 2030 aux niveaux national et local, et de renforcer les liens entre les différents objectifs et cibles. Les données recueillies serviront à éclairer non seulement les politiques et les décisions, mais aussi les mesures opérationnelles. Le cadre est un instrument novateur permettant d'établir une méthode grâce à laquelle il sera possible de démontrer la contribution de la culture dans la réalisation des objectifs de développement durable et d'en accroître la visibilité en vue d'éclairer les prises de décision. L'indicateur général 11.4.1, dont l'Institut est l'organisme responsable, est intégré dans le cadre, le tout premier indicateur portant sur « les dépenses consacrées au patrimoine ».

18. Mise en œuvre par les pays et les villes qui le souhaitent, et fondée sur une analyse approfondie des nombreuses façons dont la culture contribue aux dimensions économique, sociale et environnementale du développement, l'initiative montre le rôle transformateur de la culture et le rend plus visible et plus tangible. Plutôt que de s'intéresser au rôle de la culture dans la réalisation de chaque cible pertinente des objectifs de développement durable et de chaque indicateur convenu à l'échelle

mondiale, le cadre mesure la contribution de la culture à la réalisation de plusieurs des objectifs et cibles, dans la perspective de les relier entre eux. Il permet d'agrèger les données relatives aux différents objectifs et cibles sur des thèmes transversaux, conformément aux programmes, activités et politiques de l'UNESCO. En renforçant la visibilité transversale de la culture dans le Programme 2030, le cadre aidera à construire un récit cohérent, fort et fondé sur des faits concernant la culture et le développement.

19. Le cadre conceptuel, la méthode et les mécanismes de mise en œuvre des indicateurs thématiques pour la culture dans le Programme 2030 s'appuient autant que possible sur des sources de données existantes en utilisant des informations qualitatives et quantitatives pour évaluer la contribution de la culture, intègrent les données provenant des rapports sur les conventions et programmes culturels de l'UNESCO, permettent d'élaborer des instruments à l'échelle nationale et urbaine, donnent la priorité au renforcement des capacités des organismes concernés, facilitent la coopération entre les institutions et proposent un cadre adaptable à différentes capacités statistiques, constituant ainsi un outil d'amélioration prometteur. Le cadre tire parti de l'expertise unique de l'UNESCO en matière de collecte et d'analyse de données quantitatives et qualitatives dans le domaine de la culture. Les statistiques mondiales de la culture recueillies par l'Institut y sont également intégrées, en ce qui concerne les indicateurs relatifs à l'emploi culturel, au commerce des biens et services culturels et à l'éducation en vue du développement durable.

20. Une fois le cadre appliqué par une ville ou un pays, le matériel analytique et les bonnes pratiques permettront d'approfondir la compréhension de la contribution de la culture à la réalisation des objectifs de développement durable, l'idée étant d'élaborer une base de connaissances, y compris une banque de données numériques sur le rôle de la culture dans le Programme 2030. Les informations recueillies dans les villes et pays pilotes volontaires dans le cadre de l'application du cadre fourniront une base de référence précieuse pour mesurer les progrès et orienter les mesures prises aux niveaux local et national. Ces données pourraient également contribuer à l'élaboration d'une vue d'ensemble de l'état d'avancement de la contribution de la culture au Programme 2030 et fournir des supports d'analyse fondés sur les faits qui permettraient à l'UNESCO de participer aux mécanismes de communication de l'information du système des Nations Unies relatifs au Programme 2030 et aux résolutions de l'Assemblée générale portant sur la culture et le développement.

21. L'élaboration du cadre a commencé au début de 2017 avec l'examen des méthodes existantes de mesure de la culture dans le domaine du développement en général. Deux ateliers d'experts ont été organisés en septembre 2017 et janvier 2018, en collaboration avec l'Institut, pour discuter du cadre et des méthodes de collecte des données. Y ont participé le personnel de l'UNESCO (membres des secrétariats des différentes conventions culturelles, personnel des bureaux extérieurs ayant une expérience préalable dans la mise en œuvre des indicateurs UNESCO de la culture pour le développement et personnel de l'Institut) ; des représentants du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, d'Eurostat, de l'Organisation de coopération et de développement économiques, de la Banque mondiale, du Programme des Nations Unies pour l'environnement, du Centre commun de recherche de la Commission européenne et de certains organismes statistiques nationaux et locaux ayant une expérience préalable des statistiques culturelles ; des représentants de l'Agence espagnole de la coopération internationale pour le développement, qui avait auparavant appuyé les indicateurs de la culture au service du développement ; des experts internationaux issus de différentes régions.

22. Un projet d'ensemble d'indicateurs et de directives techniques affiné et révisé, élaboré avec l'aide de l'Institut, a ensuite été envoyé aux États membres de

l'UNESCO en mai 2019 pour consultation et afin qu'ils fassent part de leurs observations. Les résultats de la consultation ont été présentés au Conseil exécutif à sa 207^e session, en octobre 2019, et sont disponibles en ligne¹. Un manuel dans lequel sont présentés le cadre et les indicateurs a été publié le 19 novembre 2019, en anglais et en français, à l'occasion du Forum des ministres de la culture organisé par l'UNESCO. Le lancement a été bien accueilli et la publication distribuée à plus de 120 ministres de la culture (et plus de 900 participants au Forum). Au cours du premier semestre de 2020, la publication a été traduite dans les quatre autres langues officielles des Nations Unies (arabe, chinois, espagnol et russe), et une courte vidéo d'animation a été commandée pour expliquer l'application du cadre, également accessible en ligne². En collaboration avec l'Institut, l'UNESCO a organisé le premier atelier d'experts internationaux en ligne axé sur les indicateurs, qui s'est tenu en juin 2020 et à l'occasion duquel la méthode du cadre a été présentée à 45 experts.

23. La méthode doit être mise en œuvre à la fin de 2020 dans deux pays et villes pilotes en Amérique latine et en Asie (la Colombie et les Philippines ayant été provisoirement sélectionnées), grâce au généreux soutien de l'Agence espagnole de la coopération internationale pour le développement. Plus de 50 pays ont exprimé leur intérêt pour le cadre, et des discussions sont en cours avec les parties prenantes de l'Union européenne pour appuyer son application dans quatre autres pays et villes pilotes au début de 2021. Il est prévu de créer un mécanisme d'experts consacré aux indicateurs, qui sera composé des experts ayant participé à l'atelier du mois de juin 2020. Il s'agira également, à l'issue de la phase pilote, d'affiner et de réviser encore la méthode et d'élaborer une banque de données numériques en ligne à l'appui de l'application du cadre. Cette initiative s'inscrira dans le cadre des efforts plus larges déployés par le Secteur de la culture au titre de son programme global pour promouvoir, démontrer et renforcer le rôle de la culture dans la réalisation des objectifs de développement durable. L'expérience qui en sera tirée pourra servir à élaborer d'autres approches et instruments complémentaires qui permettront d'évaluer les faits nouveaux, les progrès, les défis et les tendances qui se font jour dans le contexte des villes, d'éclairer l'élaboration des politiques et d'encadrer la collecte de données.

24. Des informations supplémentaires concernant le cadre et les indicateurs sont disponibles à l'adresse suivante : <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000371557>.

V. Défis actuels

25. Le domaine des statistiques de la culture est très vaste. En outre, les politiques et les priorités en matière de statistiques varient considérablement d'un pays à l'autre. À l'avenir, il s'agira pour l'Institut d'axer son programme de statistiques de la culture sur certains domaines d'action pertinents présentant un intérêt pour la plupart des pays et la communauté internationale.

26. Les répercussions de la pandémie de coronavirus (COVID-19) a donné lieu à une réflexion au sein du programme sur les méthodes actuellement utilisées pour collecter et diffuser des données. La pandémie a mis en évidence le fait que les organismes statistiques doivent rester souples et être capables de répondre rapidement aux crises, ce qui devra être pris en compte dans la nouvelle stratégie du programme de statistiques de la culture. En outre, le monde évoluant rapidement, l'Institut devra

¹ Voir <https://whc.unesco.org/document/178283>. Les résultats sont également disponibles sur le site Web créé pour les indicateurs thématiques pour la culture dans le Programme 2030, à l'adresse <https://whc.unesco.org/fr/culture2030indicators/>.

² Voir https://whc.unesco.org/include/tool_video.cfm?youtubeid=DfHKiWN0QfE?1.

également continuer de collecter en temps utile des données pertinentes et comparables au niveau international tout en adoptant et en mettant sur pied de nouvelles technologies pour collecter et diffuser ces données.

27. Le nouveau monde numérique et en ligne a eu des effets considérables sur le secteur de la culture et sa mesure. Par conséquent, dans le cadre du programme de statistiques de la culture, l'Institut devra examiner la possibilité d'accroître l'utilisation de sources alternatives et étudier le rôle que peuvent jouer les mégadonnées et l'analyse de données dans la mesure des phénomènes culturels.

28. Enfin, et cela est important, si le programme de statistiques de la culture continue d'être utile aux États membres de l'UNESCO et aux acteurs mondiaux de manière durable, un modèle de financement stable devra être mis en place, comme cela a été le cas pour la plupart des programmes statistiques.

VI. Conclusions

29. Le programme de statistiques de la culture de l'Institut de statistique fait actuellement l'objet d'une transformation et d'un repositionnement qui lui permettront de servir au mieux les pays et la communauté internationale dans le domaine des statistiques de la culture. Cette transformation a permis à l'Institut de placer au cœur du programme les éléments statistiques prioritaires décisifs que sont les données et les indicateurs.

30. L'Institut articulera son programme de statistiques de la culture autour de quatre tâches essentielles, à savoir la production de statistiques dignes de confiance, l'apport d'une expertise, la mise en place de coalitions et le renforcement des capacités, dans le cadre desquelles il continuera à : a) améliorer les méthodes, les normes et les règles existantes dans le domaine des statistiques de la culture et en élaborer de nouvelles ; b) collecter, analyser et diffuser des données et des indicateurs culturels comparables au niveau international ; c) former les pays et renforcer leurs capacités en matière de statistiques de la culture. Pour y parvenir, il continuera de mener un programme novateur tout en améliorant les partenariats actuels et en recherchant de nouveaux.

31. L'Institut continuera de produire des données et des indicateurs à l'appui de l'élaboration du cadre mondial des indicateurs thématiques pour la culture dans le Programme 2030 et d'accompagner les initiatives de renforcement des capacités.

32. La Commission de statistique est invitée à prendre note du présent rapport.
